

Place au soleil : Claude Turmes présente une nouvelle tarification pour les installations photovoltaïques et le cadastre solaire

Lors d'une conférence de presse en ce jour du 17 juin 2020, le ministre de l'Énergie, Claude Turmes, a dévoilé de nouveaux détails de la campagne *Clever Solar*, destinée à promouvoir l'énergie solaire au Luxembourg. Une nouvelle tarification pour les installations photovoltaïques au-dessus de 30 kW a été présentée et un cadastre solaire a été développé pour promouvoir l'installation de panneaux solaires. Le ministre a profité de cette occasion pour faire le point sur l'évolution de l'énergie solaire au Luxembourg.

Adaptation de la tarification : accent sur les agriculteurs, les PME et les bâtiments tertiaires

Avec l'objectif de soutenir davantage le développement de l'énergie solaire au Luxembourg, le gouvernement a adapté le système de tarification. Ainsi, les aides pour les installations photovoltaïques au-dessus de 30 kW et jusqu'à un maximum de 200 kW seront dorénavant accessibles directement aux agriculteurs, aux petites et moyennes entreprises et aux bâtiments tertiaires, tandis que les projets plus grands, de 200 à 500 kW et de 500 kW à 5 MW, seront toujours soumis à un appel d'offres.

« L'énergie solaire est une énergie d'avenir, et les derniers chiffres ont été une preuve claire que de plus en plus de résidents y adhèrent : la production des centrales photovoltaïques ne cesse d'augmenter. En permettant à davantage d'acteurs de bénéficier de la tarification avantageuse auparavant réservée aux coopératives et sociétés civiles, nous espérons convaincre encore plus d'acteurs que l'énergie photovoltaïque est non seulement bénéfique pour le climat, mais également pour l'économie puisqu'elle soutient directement l'artisanat » précise le ministre de l'Énergie, Claude Turmes.

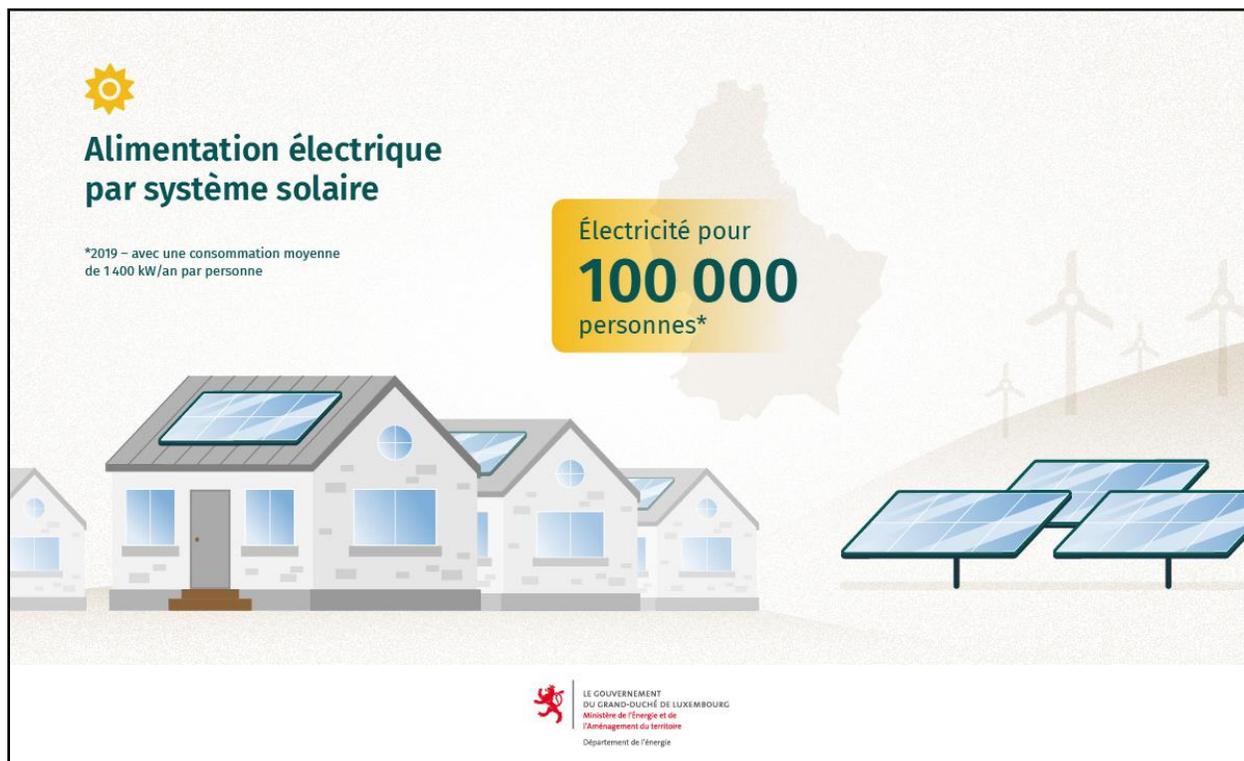
Le cadastre solaire : avec un « click » vers votre projet photovoltaïque

Le ministre de l'Énergie a également profité de cette occasion pour présenter le cadastre solaire, un outil de planification de projets photovoltaïques et d'évaluation du potentiel solaire disponible. Le cadastre solaire est désormais disponible sur <http://energie.geoportail.lu>.

Développé avec myenergy, le cadastre solaire national est un outil de simplification qui permet d'identifier facilement les toits potentiellement adaptés pour l'accueil de panneaux solaires : grâce à des filtres, les maisons unifamiliales, résidences, mais également les bâtiments communaux et appartenant à l'Etat seront ainsi répartis en catégories en fonction de leur potentiel d'accueil de panneaux solaires. L'outil donnera également des informations sur le potentiel énergétique d'une possible installation photovoltaïque, mais aussi sur la rentabilité financière de l'installation.

« En permettant à tous, particuliers, entreprises et institutions d'évaluer rapidement le potentiel solaire de leur bâtiment, le cadastre solaire est un véritable accélérateur de la transition énergétique » ajoute le ministre de l'Énergie, Claude Turmes.

L'énergie solaire : une histoire à succès



« En 2019, la puissance installée issue de l'énergie solaire au Luxembourg a atteint un nouveau peak de 150 MW, couvrant les besoins en électricité d'environ 100.000 personnes. L'augmentation de la puissance installée entre 2018 et 2019 a été trois fois plus importante que les années précédentes. Ces chiffres très encourageants sont la preuve claire que le Luxembourg fait place au soleil » résume le ministre Claude Turmes.

La tendance pour l'avenir semble également prometteuse : à l'issue d'un appel d'offres solaire, 20 projets avec une puissance totale de 30,78 MW - soit l'équivalent de la consommation de 8800 foyers - ont été alloués en avril 2020 et devront être réalisés avant fin 2021.

Le Luxembourg au niveau européen : atteinte des objectifs et bon positionnement

Au niveau européen, le Luxembourg se positionne en septième position par rapport à la capacité photovoltaïque installée par habitant. « Les objectifs en matière d'installations photovoltaïques pour 2020 ont déjà à ce stade été dépassés et le Luxembourg est en bonne voie pour atteindre ses objectifs pour 2030 » conclut le Ministre.

Afin de soutenir ce développement davantage, le ministre a aussi présenté une nouvelle campagne pour promouvoir la tarification avantageuse pour les installations photovoltaïques. Toutes les informations sur les installations photovoltaïques sont disponibles sur www.myenergy.lu et au 8002 11 90.